



Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario

101, rue Bloor Ouest
Toronto ON, M5S 0A1
TÉL. : 416-961-8800
Sans frais (Canada et États-Unis) : 1-888-
534-2222
TÉLÉC. : 416-961-8822
info@oeeo.ca

OCTOBRE 2007, NUMÉRO 1

QUESTIONS D'INTÉRÊT PUBLIC

• DANS CE NUMÉRO :

- Questions d'intérêt public vous informe sur le rôle que joue l'Ordre dans le domaine de l'éducation
- Préparer le personnel enseignant pour demain
- Pourquoi l'Ordre est-il important?
- Qualifications du personnel enseignant dans «Trouver un membre»



QUESTIONS D'INTÉRÊT PUBLIC VOUS INFORME SUR LE RÔLE QUE JOUÉ L'ORDRE DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

Vous aimeriez en savoir plus sur les exigences et les qualifications requises pour enseigner en Ontario?

Vous voudriez en savoir davantage sur les normes d'exercice et de déontologie du personnel enseignant?

Questions d'intérêt public vous donne la perspective de l'organisme de réglementation de la profession enseignante. Il répond à vos questions sur la certification, l'éducation et les enjeux importants pour les membres de la profession, les élèves ontariens et vous-même.



PRÉPARER LE PERSONNEL ENSEIGNANT POUR DEMAIN

Que de choses ont changé depuis les quelques dernières décennies! Nouvelles technologies, percées scientifiques, diversification de la société dans la province comme dans les salles de classe. Toutefois, les exigences pour enseigner en Ontario sont essentiellement les mêmes que celles d'il y a 25 ans.

À l'heure actuelle, la profession suggère d'apporter des changements importants aux qualifications requises pour enseigner afin que le futur personnel enseignant soit prêt à relever les défis de demain.

Au cours des deux dernières années, l'Ordre a étudié en profondeur les programmes de formation à l'enseignement et les cours de perfectionnement professionnel qui permettent d'améliorer les compétences et les connaissances tout au long de la carrière.

L'Ordre recommande de prolonger le programme de formation à l'enseignement en incluant l'éducation de l'enfance en difficulté et la diversité.

Au cours de la révision, nous avons consulté nombre de parents, d'enseignants et d'autres partenaires en éducation. Tous ont eu l'occasion de suggérer des améliorations visant à aider le nouveau personnel enseignant à acquérir les compétences nécessaires pour œuvrer dans les classes du XXI^e siècle.

Nous avons ensuite rédigé un document intitulé ***Préparer le personnel enseignant pour demain : Rapport final 2006***, qui renferme 66 recommandations et que nous avons remis au ministère de l'Éducation. Nous travaillons de pair avec le gouvernement pour instaurer les changements réglementaires nécessaires.

Certaines des recommandations proposées n'ont pas besoin de l'aval du gouvernement, et nous ferons en sorte de les mettre en vigueur dans les meilleurs délais.

[Haut de la page](#)

POURQUOI L'ORDRE EST-IL IMPORTANT?

L'Ordre a pour mandat de réglementer la profession enseignante en Ontario dans l'intérêt du public, donc du vôtre.

Nous donnons l'autorisation aux enseignantes et enseignants de travailler dans les écoles financées par la province.

Nous agréons les **programmes de formation à l'enseignement** ainsi que les **cours menant à une qualification additionnelle** qui font partie du perfectionnement professionnel continu des pédagogues.

De plus, nous menons des **audiences disciplinaires et des audiences sur la compétence** contre les membres qui adoptent une conduite inacceptable ou qui n'ont pas les compétences requises pour enseigner.

L'Ordre opère indépendamment du gouvernement, en vertu d'une législation qui inclut la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, ainsi que la réglementation qui en découle et les règlements administratifs de l'Ordre.

Un conseil régit les activités de l'Ordre. Il est composé de 37 personnes, dont 23 sont élues par les membres et 14 sont nommées par le gouvernement pour vous représenter.

[Haut de la page](#)

QUALIFICATIONS DU PERSONNEL ENSEIGNANT DANS «TROUVER UN MEMBRE»

Vous êtes-vous déjà demandé quelles étaient les qualifications des membres de l'Ordre? Il existe un moyen simple de le savoir. Notre tableau public, **Trouver un membre**, contient le nom et le statut de nos quelque 210 000 membres.

«Trouver un membre» contient les renseignements suivants :

- nom du membre
- date d'obtention de l'autorisation d'enseigner initiale
- qualifications, y compris l'établissement où a été suivi le programme de formation à l'enseignement
- statut à l'Ordre
- toute condition ou restriction dont la carte est assortie et qui pourrait affecter l'autorisation d'enseigner dans les écoles financées par la province.

Les personnes qui ont obtenu l'autorisation d'enseigner l'an dernier et qui ont reçu du soutien de leur employeur peut aussi contenir une note selon laquelle elles ont suivi le Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant.

Toutes ces données vous permettent de mieux comprendre la formation que les pédagogues ont suivie et qui les prépare à enseigner dans les classes complexes et multiculturelles de notre société.

.....

CYBERBULLETIN QUESTIONS D'INTÉRÊT PUBLIC

Vous avez des questions ou des idées pour des articles? Veuillez nous écrire à info@oeeo.ca.

Pour annuler votre abonnement au présent cyberbulletin, rendez-vous à **Cyberbulletin Questions d'intérêt public.**